



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Financement France AFD organisation terroriste palestinienne FPLP

Question écrite n° 31515

Texte de la question

M. Meyer Habib alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'existence d'une subvention de 232 000 euros de l'Agence française de développement (AFD) pour un projet d'irrigation et de gestion de l'eau dans les Territoires palestiniens impliquant l'*Union of Agricultural Work Committees* (UAWC). Or cette ONG palestinienne entretient des liens avec le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), inscrit sur la liste des organisations terroristes de l'Union européenne. Le FPLP s'est historiquement illustré par de multiples attentats terroristes à caractère antisémite, y compris en France et en Italie. Ainsi, le 27 juin 1976, c'est un commando du FPLP, secondé par la Fraction armée rouge, qui détourne vers Entebbe le vol Air France 139 en provenance de Tel Aviv. Les terroristes séparent les otages en deux groupes : juifs d'un côté, non-juifs de l'autre, qu'ils libèrent. En octobre 1980, l'attentat contre la Synagogue de la rue Copernic à Paris fait quatre morts et une quarantaine de blessés. En octobre 1985, des terroristes du FPLP détournent le paquebot Achille Lauro à Gênes. Ils jettent par-dessus bord dans son fauteuil roulant un otage américain octogénaire et paraplégique, Léon Klinghoffer, choisi et exécuté parce que juif. Les liens entre l'UAWC et le FPLP sont documentés et établis par *NGO Monitor* dans un rapport disponible par le lien suivant : https://www.ngo-monitor.org/ngos/union_of_agricultural_work_committees_uawc/ Il ressort de ce rapport qu'au moins trois cadres supérieurs de l'UAWC sont également cadres du FPLP et directement impliqués dans l'attentat à la bombe du 23 août 2019 à Dolev qui a causé la mort de Rina Shnerb, une jeune israélienne de dix-sept ans. Le gouvernement des Pays-Bas a récemment reconnu après enquête que des fonds néerlandais avaient servi à verser le salaire de deux terroristes affiliés au FPLP employés par l'UAWC. Au niveau de l'Union européenne, en réponse à des soupçons persistants, le commissaire à l'élargissement et à la politique européenne de voisinage Olivier Várhelyi a diligenté une enquête pour mettre au jour de probables financements européens en faveur d'ONG palestiniennes impliquées dans des activités terroristes. Il a précisé devant la commission des affaires étrangères du Parlement européen (AFET) qu'un tel financement « ne sera pas toléré ». Comment la France peut-elle accepter que des fonds publics, financés par l'impôt, soient utilisés, même de manière indirecte, pour soutenir les activités terroristes d'une organisation antisémite responsable de la mort de Français ? C'est pourquoi il lui demande s'il entend diligenter une enquête sur l'utilisation des subventions françaises aux ONG palestiniennes, notamment l'UAWC, et quelles mesures il compte prendre en cas de financements d'activités terroristes.

Texte de la réponse

La France mène au Proche-Orient et, notamment dans les Territoires palestiniens, des actions de développement et d'appui au renforcement des capacités locales visant à améliorer la vie quotidienne des populations concernées. La France et l'Agence française de développement (AFD) ont pour unique but la lutte contre la pauvreté dans le cadre des objectifs du développement durable. Dans le cadre du financement des initiatives portées par des organisations de la société civile françaises en lien avec leurs partenaires locaux, le comité compétent de l'AFD a validé en février 2019 le cofinancement de l'association française Experts solidaires pour un projet d'irrigation et de gestion collective de la ressource en eau dans deux villages de la

région d'Hébron, dans les Territoires palestiniens. Celui-ci est mené en partenariat avec l'Union of Agricultural Work Committees (UAWC), une organisation non-gouvernementale reconnue dans le secteur agricole, avec laquelle travaillent de nombreux bailleurs internationaux, et qui bénéficiera de l'expertise des personnels de l'organisation non gouvernementale française Experts Solidaires. De manière générale, un soin tout particulier est accordé au choix des projets qui sont financés par la France en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem-Est. Chaque financement s'inscrit notamment en pleine conformité avec la législation française, et les autorités françaises veillent à ce que ces financements soient effectivement destinés aux projets spécifiques pour lesquels ils ont été octroyés. A ce titre, toutes les diligences qui permettent de veiller à la bonne utilisation des fonds alloués à la réalisation de projets ont été effectuées, conformément aux procédures internes de l'agence, et font l'objet d'un suivi attentif. Les fonds dédiés à ce projet ont ainsi exclusivement permis d'améliorer l'accès à l'eau et les conditions de vie des agriculteurs de la région d'Hébron, concourant ainsi à la réalisation des objectifs de la France en matière d'aide au développement dans les Territoires palestiniens. L'appui de la France aux ONG s'inscrit dans le cadre plus large de la solution des deux Etats, la seule à même de répondre aux aspirations des deux peuples et, partant, de conduire à la paix, la stabilité et la sécurité dans la région.

Données clés

Auteur : [M. Meyer Habib](#)

Circonscription : Français établis hors de France (8^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31515

Rubrique : Terrorisme

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juillet 2020](#), page 5048

Réponse publiée au JO le : [6 octobre 2020](#), page 6890